

FOR EN 1 - V1

Réf. : F SST
Durée : 2 jours
14 heures

N° habilitation :
1147027/2017/SST-01/O/11

Contact :

Hélène DORANGE
☎ 02 37 25 16 28
chartres@sifel-formations.fr

SIFEL
21 rue Camille Marcille
28008 CHARTRES
☎ 02 37 30 26 33
www.sifel-formations.fr



OBJECTIFS DU MODULE

Le SST est un salarié de l'entreprise. Son rôle est :

- * De porter les premiers secours à toute victime d'un accident ou d'un malaise
- * D'être acteur de la prévention dans l'entreprise

PUBLIC - PRÉ-REQUIS ET DELAI D'ACCES

- * Toute catégorie de personnel « volontaire » de l'entreprise
- * Aucun prérequis n'est exigé pour suivre la formation de sauveteur secouriste du travail
- * Selon la disponibilité au moment de l'inscription

NOMBRE DE PARTICIPANTS

- * De 4 personnes minimum à 10 personnes maximum

TARIFS

- * 10 € HT de frais d'adhésion par an
- * 222 € HT par participant
- * Tarif groupe (de 8 à 10 personnes) : 1 570 € HT

ORGANISATION DU STAGE

- * Ce stage peut se dérouler au sein de votre entreprise si un minimum de 4 stagiaires à former est atteint
- * Pour des effectifs inférieurs, même si il ne s'agit que d'une seule personne, une formation inter entreprise pourra être assurée dans nos locaux équipés du matériel nécessaire
- * Une salle de formation est accessible aux personnes à mobilité réduite, il sera nécessaire de prévenir l'organisme avant la signature des conventions pour l'organisation, de même pour les personnes en situation de handicap.

PROGRAMME DE FORMATION (conforme au document de référence V7-01/2020)

- * **Domaine de compétences 1 : Intervenir face à une situation d'accident du travail**
 - ✓ Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
 - Identifier le cadre juridique du rôle du SST
 - Délimiter son champ d'intervention en matière de secours
 - ✓ Protéger de façon adaptée
 - Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
 - Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées
 - Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même
 - ✓ Examiner la victime
 - Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un ou plusieurs des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée
 - Reconnaître les autres signes affectant la victime
 - Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre
 - ✓ Garantir une alerte favorisant l'arrivée des secours adaptés au plus près de la victime
 - Définir les différents éléments du message d'alerte
 - Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
 - Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même
 - ✓ Secourir la victime de manière appropriée
 - Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer

- Réaliser l'action ou les actions choisies en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques
 - Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin
- ✘ **Domaine de compétences 2 : Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise**
- ✓ Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
 - S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise
 - Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise
 - ✓ Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
 - Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées
 - Déterminer des risques et leurs dommages potentiels
 - ✓ Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention
 - Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement
 - Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée
 - Proposer, si possible, des pistes d'amélioration

SITUATIONS INHÉRENTES AUX DANGERS SPÉCIFIQUES

Tout danger qui nécessite de la part du SST une conduite à tenir complémentaire de celle qui est enseignée dans sa formation de base, l'avis et la participation du médecin du travail est particulièrement important dans ce domaine

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- ✘ Outil pédagogique informatisé (PowerPoint)
- ✘ Démonstrations sur mannequins de réanimation
- ✘ Cas concrets et simulation d'accident du travail
- ✘ Déroulé pédagogique et synopsis des formations

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- ✘ Plan d'intervention et Plan d'action de prévention + pictogrammes
- ✘ Ordinateur portable
- ✘ Vidéo projecteur
- ✘ Mannequins de réanimation (adulte, enfant, nourrisson) et peaux de visage individuelle
- ✘ Outils factices et divers matériels pour la réalisation des simulations
- ✘ Défibrillateur automatisé externe

DURÉE & ÉVALUATION

- ✘ 14 heures de formation en présentiel, il convient d'ajouter le cas échéant, le temps nécessaire pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise ou de la profession
- ✘ En cours de formation, des évaluations formatives permettront d'évaluer la progression des stagiaires
- ✘ En vue de l'obtention du certificat SST, 2 épreuves certificatives sont organisées :
 - 1- Epreuve réalisée à partir de la mise en place d'une situation d'accident du travail simulée, suivie, le cas échéant, d'une analyse avec le formateur
 - 2- Epreuve réalisée sous forme d'entretien (questions/réponses) entre le stagiaire et le formateur ayant comme support la mise en situation d'accident du travail simulée de l'épreuve 1

À l'issue de la formation, un certificat *Sauveteur Secouriste du Travail* sera délivré au stagiaire qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation certificative favorable. Ce certificat sera envoyé par courrier. Une attestation de fin de formation sera remise au stagiaire.

Si le stagiaire n'a pas validé une ou plusieurs compétences du référentiel, il ne peut obtenir son certificat de SST. Il est néanmoins possible, si le temps le permet, de lui faire repasser l'une ou les 2 épreuves certificatives correspondant à la ou aux compétences manquantes. Sinon une réinscription à une nouvelle formation peut se faire avec un allègement de formation. Cet allègement sera accepté si le candidat produit une attestation de fin de formation faisant apparaître les résultats acquis et non acquis de sa formation SST.

Il est préconisé que cette session de « rattrapage » intervienne dans les 6 mois suivant la 1^{ère} formation.

Le certificat SST est valable 24 mois, il fera l'objet d'un Maintien et d'une actualisation des Compétences SST de 7 heures.

INTERVENANTS

Formateurs SST certifiés par l'INRS :

- * Mme Hélène DORANGE
- * Mme Claire FRANCIGNY
- * Mme Sandrine FRITEAU
- * Mme Elodie HALLOUIN
- * Mme Annick HERPIN
- * M. Julien MERIAUX

Pour tout renseignement complémentaire, contactez notre service formations au 02 37 25 16 28